

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-15770 / 102093
UBS SA, 1020 Renens VD
e-customer center (help-desk)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
10 H
05.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 10-15733 / 102121
Link Marketing Services AG, 1002 Lausanne
laboratoire téléphonique de Lausanne: exclusivement pour des mandats confiés
par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS), par exemple étude ESPA ou SHAPE.
besoins spéciaux de consommation
35 H, 35 F
01.04.2008–28.02.2012 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

9 février 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail